

École de conduite BLANCO
19 AVENUE DES MARTYRS DE LA RESISTANCE
34500 BEZIERS

LES ENJEUX DE LA FORMATION PREPARATOIRE A L'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE, SON
DEROULEMENT ET LES CONDITIONS DE PASSAGE DES EPREUVES DE L'EXAMEN

I/LE PERMIS B

A/Les enjeux de la formation préparatoire à l'examen du permis de conduire

Au-delà du plaisir de conduire, l'automobile est devenue l'outil indispensable de nos vies modernes (études, loisirs, travail). Le caractère incontournable du permis de conduire se retrouve même amplifié dans les communes françaises peu desservies par les transports en commun. L'augmentation du nombre de véhicules, conséquence inévitable de ces évolutions sociétales confère ainsi à la formation préparatoire à l'examen du permis de conduire un caractère primordial au vu des enjeux.

- En terme de sécurité : en effet, rouler en sécurité est une nécessité pour tous. De plus, selon les chiffres de la sécurité routière, les conducteurs débutants représentent une part importante des tués et des blessés sur la route. Ainsi 562 jeunes ont perdu la vie dans un accident de la route en 2017 sur 3448 décès au total. (Chiffres issus du rapport annuel de l'observatoire national interministériel de la sécurité routière) Les accidents de la route ne sont pas une fatalité et le programme de formation doit permettre aux nouveaux conducteurs de se déplacer avec un risque limité d'accident corporel ou de décès.
- En terme de connaissances : l'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en matière savoir être, savoirs faire, savoirs et savoirs devenir. L'enseignant de l'établissement choisi doit par la qualité de son approche pédagogique vous transmettre un ensemble de connaissances indispensables à la validation des compétences identifiées dans le cadre du REMC remplaçant l'ancien programme national de formation. (PNF)
- En terme de partage de la route

B/Le déroulement de la formation

1/Evaluation

En préalable à la formation, une évaluation de niveau sera effectuée par le biais d'une grille d'évaluation de départ.

Suite à celle-ci, un volume conseillé d'heures de conduite sera déterminé avec un minimum de 20 heures imposé par la réglementation. Le stagiaire est cependant libre d'accepter ou pas la proposition qui sera alors formalisée au sein du contrat signé entre le stagiaire ou son représentant légal s'il est mineur et l'établissement d'enseignement de la conduite.

Ensuite, le stagiaire débutera l'apprentissage du code de la route soit en salle de code soit par le biais d'un produit de code en ligne. Il bénéficiera également de cours thématiques à propos de la sécurité routière assurés par un enseignant de la conduite. Parallèlement ou pas, débute l'apprentissage de la conduite pour se préparer à l'examen pratique du permis B.

L'ensemble de ces phases doit permettre au stagiaire l'acquisition de compétences qu'un conducteur responsable doit mettre en œuvre pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.

Il faudra que le stagiaire prenne conscience que ce qui est appris en formation doit progresser et évoluer, après l'obtention du permis de conduire, en tenant compte des mêmes objectifs sécuritaires que lors de votre apprentissage.

Il va également apprendre à manipuler une automobile et à circuler dans différentes configurations, à en connaître les risques et les limites et également au travers de cette formation préparatoire comprendre les règles du code de la route ainsi que l'influence des lois physiques, psychologiques et physiologiques sur la conduite d'une automobile.

Il devra également se situer personnellement en tant que citoyen dans ses choix de conduite (approche citoyenne de la conduite).

Des cours théoriques et pratiques, collectifs ou individuels, l'aideront à atteindre les objectifs définis et à personnaliser la progression.

Des tests de connaissances et de capacités pourront être mis en place au fur et à mesure.

Afin de disposer de repères, le livret d'apprentissage décompose les items nécessaires à l'acquisition des quatre compétences prévues par le REMC et accompagne l'élève dans leur acquisition. Sont ainsi détaillés les savoirs comportementaux, techniques et environnementaux dont doit disposer l'élève conducteur au fur et à mesure de son évolution.

Pour chacun des objectifs du programme, des évaluations mises en place par les enseignants, précisant les critères et les conditions de réussite, sont prévues. Il est ainsi possible pour le stagiaire de mesurer la réussite et d'apprécier les éléments à faire progresser et également de s'autoévaluer.

Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé par l'enseignant de la conduite, le stagiaire pourra se présenter aux épreuves du permis de conduire.

C/ Les conditions de passage des épreuves de l'examen et leur déroulement

Lorsque les compétences nécessaires sont acquises (validation des quatre étapes de formation et un examen blanc favorable), l'établissement se charge d'inscrire le stagiaire à une session d'examen du permis de conduire après un nombre minimum de 20 heures de conduite (pour les élèves en boîte mécanique) ou 13 heures (pour les élèves en boîte automatique)

Pour la catégorie AAC, le stagiaire doit être âgé au minimum de 17 ans et demi et avoir réalisé au minimum 1 an de conduite en conduite accompagnée.

Pour le permis B et la conduite supervisée, il doit être âgé au minimum de 18 ans.

Tout candidat désirant se présenter à un examen qu'il soit théorique ou pratique, malgré le refus du personnel enseignant pour un niveau estimé trop faible, pourra se voir présenté à l'épreuve en question après signature d'une décharge. En cas d'échec, l'établissement se réserve le droit de restituer au candidat son dossier.

Pour pouvoir passer l'examen pratique, il faut avoir obtenu l'examen théorique général du permis de conduire (ETG basé sur le code de la route). Pour valider l'examen de code, un maximum de 5 fautes est toléré. Le nombre maximum de présentations à l'examen pratique est de 5 sur une période de 5 ans à compter de la réussite de votre examen théorique général du permis de conduire. Un échec supplémentaire à l'épreuve pratique entraîne l'obligation de repasser l'épreuve théorique.

Suite à la modernisation de l'examen de code, celui-ci se déroule dans des centres agréés (la Poste, SGS...).

L'inscription à l'examen théorique se fait sur les sites web de ces centres. Les stagiaires de l'établissement sont inscrits sur les sites par les personnels de l'auto-école.

Concernant l'épreuve finale (pratique), lorsque votre moniteur vous dira que vous êtes prêts (l'ensemble des compétences requises sont validées sur les supports destinés à cet effet) et que vous vous sentez prêt à passer cet examen, une date d'examen est programmée.

Le déroulement de l'épreuve théorique

Il s'agit d'une séance collective en salle d'une durée d'1h30. Le candidat est soumis à 40 questions auxquelles il doit répondre grâce à un boîtier. Les boîtiers sont ensuite corrigés et les résultats adressés par courrier électronique le jour même de l'épreuve à l'auto-école ou directement à l'élève. Les candidats sont reçus à l'examen à partir de 35 bonnes réponses.

Le déroulement de l'épreuve pratique :

Lorsque vous avez passé au moins 20 heures de conduire et que vous êtes suffisamment préparé, l'auto-école vous fournit une date d'examen. Vous devrez vous présenter au lieu de l'examen indiqué en arrivant en avance. A noter qu'un candidat peut également passer l'épreuve pratique sur un véhicule automatique. Cette formation est soumise à quelques règles spécifiques.

Durée

L'épreuve de conduite dure 32 minutes au total, formalités administratives et installation du candidat incluses. Au cours de celles-ci, vous aurez à conduire pendant au moins 25 minutes aussi bien en ville que hors agglomération.

Bilan de compétences

L'examineur appréciera votre niveau de conduite en établissant un bilan de compétences s'articulant autour des thèmes suivants :

- ⌚ la connaissance et l'utilisation des commandes ;
- ⌚ la prise d'information ;
- ⌚ l'adaptation de l'allure du véhicule aux circonstances de la route ;
- ⌚ l'application de la réglementation ;
- ⌚ la communication avec les autres usagers ;
- ⌚ le partage de la chaussée ;
- ⌚ le respect des distances de sécurité.

L'examineur évalue en outre l'autonomie et la conscience du risque du candidat.

Pour être reçu à l'examen, le candidat doit obtenir au moins 20 points sur 30. L'expert réalise un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée. Un échange entre l'expert et le candidat peut s'instaurer au cours de l'épreuve.

Erreurs éliminatoires

Certaines erreurs commises pendant la conduite sont directement éliminatoires. Si le candidat en commet une, il échoue automatiquement à l'épreuve.

La liste des erreurs éliminatoires est longue. Voici une liste d'exemples non-exhaustive :

- Non-respect d'un stop ou d'un feu rouge,
- Intervention de l'examineur sur le volant ou les pédales,
- Franchissement d'une ligne continue,
- Circulation en sens interdit,
- Circulation à gauche sur une chaussée à double-sens

Tests au cours de l'épreuve

Outre la conduite effective pendant une durée de 25 minutes, le candidat devra également se soumettre à différents tests pendant l'épreuve :

- ⌚ Il lui sera demandé de circuler de manière autonome pendant une durée de 5 minutes en se rendant dans un lieu ou en circulant suivant un itinéraire définis au préalable par l'examineur.
- ⌚ L'examineur teste la vue du candidat (en lui demandant de lire une plaque d'immatriculation par exemple) avant le départ ou à l'occasion d'un arrêt du véhicule.
- ⌚ Lors d'un arrêt librement choisi par l'examineur, celui-ci demande au candidat de procéder à une vérification technique à l'intérieur et à l'extérieur du véhicule. Le candidat doit également répondre à une question sur la sécurité routière. Chacune de ces questions donne lieu à l'attribution d'un point en cas de bonne réponse.

Manœuvres

Deux manœuvres doivent être effectuées par le candidat. Depuis la nouvelle réglementation applicable depuis le 1er août 2014, il s'agit d'une marche arrière et d'un freinage en vue de s'arrêter avec précision.

Pour la marche arrière, il peut s'agir des manœuvres suivantes : marche arrière en ligne droite, en arrondi ou en angle, rangement en créneau, en épi ou en bataille, demi-tour.

La manœuvre est à l'initiative exclusive de l'examineur, et non du candidat.

Le freinage est également annoncé par l'examineur. Il peut être effectué à l'occasion de tout arrêt imposé par la signalisation ou en utilisant un repère vertical, précis et bien visible.

Questions

L'examineur pose également deux questions aux candidats et lui demande de vérifier un élément technique du véhicule.

Depuis le 1er janvier 2018, les candidats au permis ont une question sur les notions élémentaires de premier secours lors de leur examen de conduite. Cette question s'ajoute à celle sur la sécurité routière et à la vérification d'un élément technique du véhicule, qui existaient déjà auparavant. Une formation sur les gestes de premier secours est ainsi intégrée à la préparation de l'examen du permis.

Réponse de l'examineur

Une fois l'examen terminé, l'expert dresse le certificat d'examen en établissant un bilan des compétences du candidat. Hormis lorsqu'une erreur éliminatoire a été commise, l'examineur établit le total chiffré des points obtenus. La réponse à l'examen du permis de conduire vous est transmise par voie postale ou par email. En cas de réussite à l'examen, il vaut titre de permis de conduire pendant une durée de deux mois à compter de la date de l'épreuve.

II/LES PERMIS A1, A2, A (motocyclette)

Les enjeux de la formation à la conduite

La dimension sociale de l'usage de la motocyclette, au même titre que l'automobile, se développe fortement. Au-delà du plaisir de conduire et des loisirs, il devient aussi un outil pratique de déplacement pour les études, le travail, etc.

Les conducteurs de motocyclette sont largement surexposés pour ce qui est du risque routier.

L'effort de renforcement de l'éducation et de la formation à la conduite de ce type de véhicule doit donc être poursuivi.

L'objectif général de la formation est d'amener tout conducteur à la maîtrise de compétences en termes de savoirs, savoir-être, savoir-faire, et savoir-devenir.

Apprendre à conduire une motocyclette est une démarche éducative exigeante et ce livret va vous guider dans votre progression avec l'aide de votre formateur, enseignant diplômé de la sécurité routière.

Le déroulement de la formation

La conduite d'une motocyclette présente de réelles spécificités qu'il faut être en mesure de correctement maîtriser. Ce programme se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences théoriques et pratiques qu'un conducteur de motocyclette responsable et autonome doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.

Au travers de ce programme, avec l'aide de votre formateur, vous allez apprendre et comprendre les règles du code de la route (notamment celles qui concernent plus spécifiquement le type de véhicule que vous apprenez à conduire) mais aussi apprendre et comprendre le rôle de l'équipement du motard, les moyens de maîtriser la conduite d'une motocyclette à allure faible et soutenue, la nécessité de partager la route en bonne intelligence avec les autres usagers et d'adopter des comportements de conduite citoyens et responsables, la nécessité de la prise de conscience des risques et des limites propres à sa conduite et à celle des autres conducteurs.

Ce programme vous permet également de pratiquer l'auto-évaluation de vos analyses, décisions, actions et choix de conduite.

Votre formateur est à vos côtés pour vous guider et vous conseiller.

Afin de disposer de repères, quatre grilles de progression accompagnent l'élève dans l'acquisition des compétences indispensables pour la conduite d'une motocyclette.

Ces grilles détaillent, pour chaque sous-compétence associée, les savoirs comportementaux, techniques et environnementaux dont doit disposer l'élève conducteur au fur et à mesure de son évolution.

Pour chaque sous-compétence associée, des évaluations mises en place par votre formateur, qui vous en précisera les critères et les conditions de réussite, sont prévues. Il vous sera possible ainsi de mesurer votre réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser.

De plus, pour chacune des sous-compétences associées qui impliquent la conscience que vous aurez de vos capacités, de vos motivations et de vos limites, des auto-évaluations sont à votre disposition au sein de chacune des quatre grilles.

Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire.

Comment se déroule l'examen ?

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire des catégories A1 et A2 comporte deux phases :

- la première : hors circulation ;
- la seconde : en circulation.

Ces deux phases de l'épreuve pratique sont évaluées par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

L'évaluation de l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

L'épreuve hors circulation constitue une admissibilité pour l'épreuve en circulation.

L'objectif de cette épreuve est d'évaluer le niveau des savoirs et savoir-faire que vous avez acquis : code de la route, sécurité et signalisation routières, équilibre et stabilité, connaissance et emploi des accessoires et commandes du véhicule, freinage, etc.

L'objectif de l'épreuve en circulation est d'évaluer le niveau des connaissances, des compétences techniques et comportementales que vous avez acquises pour circuler en toute sécurité.

Cette épreuve se déroule dans un environnement varié où le candidat doit notamment :

- emprunter des routes droites, négocier des virages ;
- changer de direction, franchir des intersections, utiliser des voies d'accélération et de décélération ;
- réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
- dépasser et croiser des véhicules ;
- quitter un emplacement de stationnement, repartir après un arrêt ;
- prendre les précautions nécessaires avant de descendre du véhicule.

L'expert réalise un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée.

À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.

III/LE PERMIS AM

Définition

Un cyclomoteur est caractérisé par une cylindrée inférieure ou égale à 50 cm³ (4kW pour les cyclomoteurs électriques) et une vitesse maximale égale à 45 km/h.

Le permis AM est obligatoire pour conduire un deux-roues dès 14 ans.

Déroulement

Il faut avoir obtenu l'**ASSR** (Attestation Scolaire de Sécurité Routière) de niveau 1 ou 2 ou l'**ASR** pour suivre une formation pratique de 7 heures assurée par une auto-école ou une association socio-éducative.

À l'issue de la formation pratique, l'établissement délivre un **Brevet de Sécurité Routière** : il correspond à la catégorie **AM** du permis de conduire.

Vous pourrez conduire un scooter dès que vous serez en possession du permis AM.

La formation pratique est constituée de trois phases :

- une phase d'enseignement hors circulation (durée 2h),
- une phase de conduite sur les voies ouvertes à la circulation publique (durée 4h),
- une phase de sensibilisation aux risques (durée 1h).

Avec le permis AM option cyclo

On peut :

- conduire un cyclomoteur à deux ou trois roues dont la cylindrée est limitée à 50 cm³ et la vitesse à 45 km/h,
- conduire un quadricycle léger à moteur (catégorie L6e : cylindrée maxi à 50 cm³, vitesse 45 km/h).

Les enjeux de la formation à la conduite

La conduite d'un ensemble de véhicules présente de réelles spécificités qu'il faut être en mesure de correctement maîtriser.

Ce programme se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences théoriques et pratiques qu'un conducteur, responsable et autonome, doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.

Au travers de ce programme, avec l'aide de votre formateur, vous allez apprendre et comprendre les règles du code de la route (notamment celles qui concernent plus spécifiquement le type de véhicule que vous apprenez à conduire) mais aussi apprendre et comprendre comment maîtriser le maniement du véhicule en marche avant et arrière, la nécessité de partager la route en bonne intelligence avec les autres usagers et d'adopter des comportements de conduite citoyens et responsables, la nécessité de la prise de conscience des risques et des limites propres à sa conduite et à celle des autres.

Votre formateur est à vos côtés pour vous guider et vous conseiller.

Le déroulement de la formation

La formation, d'une durée de 7 heures se décompose en deux parties :

• 4 heures hors circulation alternant théorie et pratique pour acquérir des compétences relatives à la prise en charge et à l'utilisation d'un ensemble de véhicules.

Cette séquence alterne pendant 4 heures théorie et pratique au volant. Elle a pour objectif l'acquisition de savoirs et savoir-faire spécifiques indispensables à la prise en charge et à l'utilisation en toute sécurité de ce type d'ensemble.

A/Connaître et comprendre l'utilité de la réglementation concernant :

Les poids et masses : le poids à vide (PV), le poids total autorisé en charge (PTAC), le poids total roulant autorisé (PTRA), les masses en charge maximales admissibles, le poids réel et la charge.

Les plaques : Plaques d'immatriculation, d'identification et de tare.

Le freinage des remorques

Les équipements obligatoires de la remorque :

- Feux, éclairage de la plaque d'immatriculation, dispositifs réfléchissants, clignotant.
- Équipements obligatoires supplémentaires pour les remorques dont la largeur est supérieure à 1,60 mètre ou à 2,10 mètres.
- Le triangle de pré signalisation.

B/Connaître et comprendre l'utilité de la signalisation et des règles de circulation spécifiques à la conduite d'un ensemble.

- Signalisation spécifique
- L'utilisation des voies (notamment pour les ensembles de plus de 7 mètres de long ou de plus de 3,5 tonnes).
- Le chargement : répartition et arrimage.

C / Connaître et comprendre l'utilité des vérifications à effectuer avant le départ.

- Vérification de l'état du véhicule tracteur, notamment au niveau : des freins, état des suspensions, état du dispositif d'attelage.
- Vérification de l'état et du bon fonctionnement des feux : du véhicule tracteur et de la remorque.
- Vérification de l'état et de la pression des pneumatiques du véhicule tracteur et de la remorque.

D/Réalisation d'exercices d'attelage et de dételage

- Connaître et réaliser en sécurité les différentes étapes d'un attelage et d'un dételage (s'assurer, avant de départ, de la bonne réalisation des différentes opérations pour la sécurité.

E/Réalisation d'exercice de maniabilité

- Réalisation de marche arrière en ligne droite avec arrêt de précision.
- Réalisation de marche arrière sinueuse entre des portes avec arrêt de précision.

• 3 heures en circulation pour apprendre à adapter les comportements de conduite aux particularités de la conduite d'un ensemble et aux risques qui y sont associés.

L'objectif de cette séquence est de travailler sur l'adaptation des comportements de conduite du ou des élèves aux particularités de la conduite d'un ensemble et de susciter une prise de conscience des risques associés.

La séquence circulation s'effectue avec un maximum de 3 élèves dans la voiture tractrice et chaque élève effectue au minimum 50 minutes de conduite.

En circulation l'accent est mis notamment sur :

- La maîtrise de l'ensemble : masses, gabarit, rapport vitesse-puissance, phénomène d'oscillation latérale.
- Les angles morts.
- Les changements de direction.
- La prise en compte des autres usagers (notamment les usagers vulnérables).
- L'information et la communication avec les autres usagers.
- L'anticipation, les distances de freinage et d'arrêt.
- Les trajectoires (virages, voies étroites).
- La maîtrise de l'ensemble et le partage de la route notamment dans les situations de croisement et de dépassement.

A l'issue de cette phase de conduite, 10 minutes sont consacrées au bilan et la prestation de chaque élève et notamment sur :

- Le ressenti de sa prestation.
- Dans le cas d'une formation collective, un échange avec les autres élèves sur ce qu'ils ont perçu de la prestation.
- Un bilan de la prestation, réalisé par l'enseignant accompagné de conseils en lien avec la conduite d'un attelage.

Attestation

À l'issue de la formation, l'établissement agréé vous délivre une attestation de formation.

Vous devez ensuite aller en préfecture pour faire porter la mention sur votre permis de conduire.

V/ LE PERMIS BE

Les enjeux de la formation à la conduite

L'objectif général de la formation est d'amener tout conducteur à la maîtrise de compétences en termes de savoirs, savoir-faire, savoir-être et savoir-devenir.

L'effort de renforcement de l'éducation et de la formation à la conduite de ce type de véhicule doit donc être poursuivi.

Apprendre à conduire un ensemble de ce type est une démarche éducative exigeante et ce livret va vous guider dans votre progression avec l'aide de votre formateur.

Le déroulement de la formation

Afin de disposer de repères, quatre grilles de progression accompagnent l'élève dans l'acquisition des compétences indispensables pour la conduite d'un véhicule affecté au transport de marchandises.

Ces grilles détaillent, pour chaque sous-compétence associée, les savoirs comportementaux, techniques et environnementaux dont doit disposer l'élève conducteur au fur et à mesure de son évolution.

Pour chaque sous-compétence associée, des évaluations mises en place par votre formateur, qui vous en précisera les critères et les conditions de réussite, sont prévues. Il vous sera possible ainsi de mesurer votre réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser.

De plus, pour chacune des sous-compétences associées qui impliquent la conscience que vous aurez de vos capacités, de vos motivations et de vos limites, des auto-évaluations sont à votre disposition au sein de chacune des quatre grilles.

Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire.

Comment se déroule l'examen ?

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire de la catégorie BE comporte deux phases :

- la première : hors circulation ;
- la seconde : en circulation.

Ces deux phases de l'épreuve pratique sont évaluées par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

L'évaluation de l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

L'épreuve hors circulation constitue une admissibilité pour l'épreuve en circulation.

L'objectif de cette épreuve est d'évaluer le niveau des savoirs et des savoir-faire que vous avez acquis : code de la route, sécurité et signalisation routière, chargement et déchargement, mécanique et vérifications du véhicule, manœuvres, dételage et attelage.

L'objectif de l'épreuve en circulation est d'évaluer les aptitudes que vous avez acquises pour procéder aux vérifications et contrôles avant le départ du véhicule et le niveau des compétences techniques et comportementales que vous avez acquises pour circuler en toute sécurité.

Cette épreuve se déroule dans un environnement varié où le candidat doit notamment :

- emprunter des routes droites, négocier des virages ;
- changer de direction, franchir des intersections, utiliser des voies d'accélération et de décélération ;

- réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
- dépasser et croiser des véhicules ;
- quitter un emplacement de stationnement, repartir après un arrêt ;
- prendre les précautions nécessaires avant de descendre du véhicule.

L'expert réalise un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée.

À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.